



SAGE Hers Mort – Girou
REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
Villefranche-de-Lauragais, le mercredi 12 juin 2013

Collège des collectivités

Présents

Gilbert HEBRARD, Conseiller général de la Haute Garonne, Président de la CLE
Michel BROUSSE, Conseiller général de l'Aude
Laurent VANDENDRIESSCHE, Conseiller général du Tarn
Henry GARINO, Conseiller régional de Languedoc-Roussillon
Bernard VIDAL, Maire de Sainte Camelle
Louis CAZENEUVE, Maire de Villeneuve
Denise DELEUZE, Déléguée de la commune de Saint-Orens de Gameville
Daniel PEYRICAL, Adjoint au Maire de Baziège
Michel ROUGE, Adjoint au Maire de Launaguet
Pierre ROS, Adjoint au Maire de Cuq-Toulza
Robert MASSICOT, Délégué de la Communauté de Communes Cap-Lauragais
Didier AVERSENG, Délégué de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
Lucien SORMAIL, Délégué du SICOVAL
André POUX, Président du Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Girou
Alexandre INSA, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers Mort
Philippe PETIT, Délégué du SMEA31

Mandats

Thierry SUAUD, Conseiller régional de Midi-Pyrénées, donne mandat à Gilbert HEBRARD
Mme Janine GIBERT, Maire de Gargas, donne mandat à Philippe PETIT
M. Raymond-Roger STRAMMARE, Maire de Saint-Alban, donne mandat à Alexandre INSA
M. Christophe ESPARBIE, Maire de Belcastel, donne mandat à Laurent VANDENDRIESSCHE
Antoine MAURICE, Délégué de Toulouse-Métropole, donne mandat à Denise DELEUZE
Alain CARLES, Maire de Mas-Ste-Puelle donne mandat à Bernard VIDAL

Excusés

Dominique DUBOIS, Maire de Marquein

Collège des usagers

Présents

Anne BOUZINAC, Présidente d'Eau Secours 31
Florent CRAIPEAU, Nature Midi-Pyrénées
Pascal LORE, UNICEM
Jean-Pierre LAPORTE, Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne
Louis PALOSSE, GIP Interscot (AUAT)
Samuel DUMAS, Président du Club de Voile de Castelnaudary

Mandats

Gilbert MERCADAL, Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, donne mandat à Jean-Pierre LAPORTE

Excusés

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Jacques MAURIAUD, CCI de Toulouse

Collège de l'Etat

Présents

Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées, représentant le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne
Danièle GAY, DDT de Haute-Garonne, représentant le Préfet de Haute-Garonne
Olivier MEILLAC, DDT du Tarn, représentant le Préfet du Tarn
Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Délégation de Toulouse
Didier PUJO, ONEMA
Francis LOUVETON, Voies Navigables de France

Membres associés

Vincent CADORET, SMEAG, représentant Thierry SUAUD, Président de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne

Assistaient également à la réunion

Annick VEZIER, Conseil Général de la Haute-Garonne (DADRE)
Olivier AURIOL, Conseil Général de la Haute-Garonne (DADRE)
David MOURET, Conseil Général de l'Aude
Didier JEANNET, Chambre d'Agriculture de l'Aude
Yann OUDARD, SMEA31
Olivia CHEVALLET, Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
Maëlle RENOULLIN, CEREG Massif Central
Cyril CRANSAC, CEREG Massif Central
Sylvain MACÉ, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers Mort, animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Gilbert HEBRARD, Président de la CLE, remercie la ville de Villefranche-de-Lauragais pour l'accueil de cette 4^{ème} réunion de la CLE du SAGE Hers-Mort – Girou.

Il mentionne les personnes qui se sont excusées et énonce l'ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la CLE du 10 décembre 2012
- Présentation de l'état des lieux du bassin versant pour validation
- Avis soumis à la CLE par les services de l'Etat
- Renouvellement des membres de la CLE
- Présentation du logo du SAGE

Validation du procès-verbal de la CLE du 10 décembre 2012

Gilbert HEBRARD soumet au vote l'approbation du procès-verbal qui a été transmis aux membres de la CLE par courrier en date du 21 janvier 2013 et qui était également joint à la convocation à la présente réunion adressée le 27 mai 2013.

Le procès-verbal de la réunion de la CLE du 19 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport d'état des lieux du SAGE pour validation

Sylvain MACÉ rappelle que le rapport d'état des lieux présenté aujourd'hui a été élaboré par le bureau d'études CEREG Massif Central à partir de la bibliographie recensée sur le bassin et des données listées dans le porté à connaissance établi les services de l'Etat. Il a également bénéficié des informations collectées au cours des réunions des groupes thématiques organisées en janvier – février 2013 et des commissions géographiques du mois d'avril 2013.

S. MACÉ remercie les membres de la CLE qui ont participé à ces réunions et notamment les élus qui les ont présidées.

Maëlle RENOULLIN et Cyril CRANSAC présentent le diaporama restituant le rapport d'état des lieux.

Plusieurs observations sont émises sur la présentation et sur le rapport d'état des lieux :

Gilbert HEBRARD : les problématiques du bassin sont bien posées. La maîtrise des pollutions diffuses devrait s'améliorer au cours des prochaines années grâce au développement des bandes enherbées et à l'amélioration des pratiques agricoles.

Michel BROUSSE : les services du Conseil Général de l'Aude ont procédé à l'analyse du rapport en concertation avec BRL. Le Conseil Général dispose de données sur la qualité et la quantité d'eau qui doivent être mises à profit dans l'état des lieux du bassin. Le bureau d'études devra se rapprocher des services pour recueillir ces informations.

David MOURET : les principales observations sur le rapport ont fait l'objet d'une note qui a été adressée à l'animateur du SAGE :

- *Risque de rupture du barrage de la Ganguise : l'étude de submersion de la vallée de l'Hers en cas de rupture du barrage de la Ganguise a été réactualisée depuis la rehausse du barrage pour tenir compte de la présence de l'autoroute A66.*
- *La présentation du règlement d'eau comporte des erreurs.*
- *La stratégie de mobilisation des volumes issus respectivement de la retenue de Montbel et des excédents la Montagne Noire doit être présentée plus précisément.*

Les observations transmises devront être intégrées au rapport.

Annick VEZIER : les services du Conseil Général de la Haute-Garonne partagent les observations émises par l'Aude.

Olivier FULLY : l'IEMN confirme également les observations présentées. Le rapport d'état des lieux doit se fonder sur les textes officiels (décrets, conventions) qui régissent l'exploitation de la Ganguise et la répartition des volumes d'eau entre les différents territoires et les différents usages.

Elisabeth JEAN : en vertu du code de l'environnement (art. R. 212-36), l'état des lieux doit comporter l'analyse du milieu aquatique existant, le recensement des différents usages de la ressource en eau, l'exposé des principales perspectives de mise en valeur des ressources en eau, l'évaluation du potentiel hydroélectrique. Compte tenu de l'absence des perspectives de mise en valeur et du caractère inachevé du chapitre sur le potentiel hydroélectrique, le rapport présenté doit être considéré comme un état initial plutôt que comme un état des lieux.

Yann OUDARD : le volet aménagements pour la ressource en eau est peu développé.

Philippe PETIT : le rapport comporte certaines erreurs (ex. présentation du pompage de Saint-Caprais). La page de garde du rapport doit être modifiée (logos du SMBVH et de CEREG Massif Central en bas de page, logo du SAGE en en-tête).

F. CRAIPEAU : l'inventaire des zones humides engagé par le Conseil Général de la Haute-Garonne n'étant pas achevé, il ne faut pas conclure à l'absence de zones humides. Le rapport devrait mentionner les éléments de connaissance sur la trame verte et bleue issus du schéma régional de cohérence écologique de Midi-Pyrénées en cours d'élaboration.

Annick VEZIER : il serait intéressant de mettre à profit l'état initial des SCOT recoupant le bassin de l'Hers.

Alexandre INSA : les perspectives de mise en valeur de la ressource en eau seront traitées dans la phase prochaine de l'élaboration du SAGE avec le travail sur les scénarios.

Sylvain MACÉ indique que ces remarques seront prises en compte dans une nouvelle version du rapport que sera adressé prochainement aux membres de la CLE. Il est clair que si certains éléments de diagnostics ont été abordés (ex. : effet des rejets des stations d'épuration sur le débit d'étiage des cours d'eau), d'autres restent à traiter (ex. : influence des rejets concentrés et diffus sur la qualité des eaux). Cette nouvelle étape demandera de faire appel à la connaissance de terrain des services gestionnaires. Des rencontres seront organisées à l'automne 2013 pour recueillir ces informations.

Le document présenté aujourd'hui sera enrichi progressivement pour constituer un état des lieux conforme à la définition du code de l'environnement. La validation définitive de l'état des lieux interviendra au moment de l'approbation du projet de SAGE. D'ici là il est important que la CLE puisse disposer d'une base de discussion commune.

Au terme des débats, la CLE valide à l'unanimité le rapport, sous réserve de la prise en compte des remarques exprimées.

Avis soumis à la CLE par les services de l'Etat

Sylvain MACÉ rappelle que la CLE est consultée par le Préfet, pour les installations, ouvrages, travaux, activités soumis à autorisation préfectorale, lorsque l'opération est située dans le périmètre du SAGE ou a des effets dans le périmètre (article R. 214-10 CE).

Gilbert HEBRARD rappelle que le rythme de réunion de la CLE ne permet pas de soumettre au débat les différentes demandes d'avis. Pour autant, il est intéressant que le président de la CLE puisse exprimer des remarques sur des projets pour faire le lien entre la procédure SAGE et l'exercice des usages sur le bassin.

Il est proposé d'adopter une démarche semblable à celle existante dans d'autres SAGE : durant la phase d'élaboration du SAGE, le président émet des avis instruits par l'animateur et qui ne portent que sur les aspects techniques des projets. Lorsque le SAGE aura été adopté, les avis ne porteront

que sur la compatibilité des projets avec les orientations du SAGE. Le Président rendra compte des avis rendus à chaque CLE.

Lucien SORMAIL exprime ses réserves sur une telle approche. Tant que le SAGE reste peu avancé, il est préférable de ne pas émettre d'avis.

Au terme des débats, la proposition formulée par le Président de la CLE est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Renouvellement des membres de la CLE

Sylvain MACÉ présente les deux éléments qui vont conduire les services de l'Etat à modifier l'arrêté de composition de la CLE :

- La fusion de la Communauté de Communes Hers et Ganguise avec celle de Castelnaudary : la nouvelle communauté de communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois va se porter candidate pour siéger au collège des collectivités de la CLE, en remplacement de la communauté de communes Hers et Ganguise.
- La désignation du SMEA 31 comme organisme unique pour la gestion des prélèvements d'irrigation : en vertu de l'article R. 212-30 du code de l'environnement, un représentant de l'organisme unique doit siéger au collège des collectivités.

Florent CRAIPEAU pose la question de la double représentation du SMEA 31 à la CLE, au collège des collectivités et au collège des usagers.

Gilbert HEBRARD indique que le SMEA 31 sera présent en tant que collectivité intervenant dans l'eau potable et l'assainissement domestique et en tant qu'organisme unique représentant les usagers pour l'irrigation. Ces deux aspects de la gestion de l'eau doivent être présents au sein de la CLE, représentés par deux personnes différentes même si elles sont du même organisme.

Au terme des débats, les modifications de la composition de la CLE sont approuvées à l'unanimité.

Présentation du logo du SAGE

Sylvain MACÉ rappelle que différents projets de logo ont été soumis à l'avis des membres du Bureau de la CLE. La version présentée est celle qui a reçu une large majorité d'avis favorable.

Alexandre INSA indique que le logo présenté a été développé par un graphiste mandaté par le SMBVH, en lien avec l'évolution du logo du syndicat.

Daniel PEYRICAL pose la question de la dénomination du cours d'eau, les historiens s'accordant pour dire que la rivière était autrefois appelée simplement « l'Hers ». L'appellation Hers-Mort est apparue assez récemment pour distinguer le cours d'eau de « l'Hers-Vif » ou « Grand-Hers ».

Gilbert HEBRARD rappelle que la dénomination du SAGE est fixée par le SDAGE et l'arrêté préfectoral instaurant le périmètre. Il convient de s'en tenir aux termes de « SAGE Hers-Mort – Girou ».

Au terme des débats, le logo du SAGE est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Approbation du compte rendu d'activité de l'année 2012

Gilbert HEBRARD indique que ce point n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'opposition pour traiter de ce dossier en questions diverses, il demande à la CLE de s'exprimer sur ce compte rendu d'activité.

Le compte rendu d'activité de l'année 2012 est approuvé à l'unanimité.

Poursuite de l'élaboration du SAGE

Sylvain MACÉ indique que des réunions des groupes thématiques et des commissions géographiques seront organisées à l'automne prochain pour avancer sur le diagnostic et les scénarios. En parallèle des réunions techniques sur des sujets particuliers seront organisées. A titre d'exemple, une réunion avec les chargés de mission des SCOT sera organisée dans les prochaines semaines pour traiter des interfaces entre SAGE et SCOT et notamment des aspects relatifs à l'urbanisme. La CLE sera tenue informée de ces travaux.

Denise DELEUZE rappelle que le GIP Interscot est représenté à la CLE. Ceci constitue un atout spécifique du SAGE Hers-Mort – Girou, pour un bassin marqué par la présence de l'agglomération toulousaine sur la partie aval du bassin.

Lieu de tenue de la prochaine CLE

Daniel PEYRICAL propose que la commune de Baziège accueille la prochaine réunion.

Au terme des débats, Gilbert HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion.